

## Où en est-on ?

### ● Le terrain examiné à la loupe

Dans le cadre du projet éolien, et suite aux premières permanences publiques, les études nécessaires à la réalisation du parc débutent seulement. Portées par la SEML Côte-d'Or Énergies, elles sont menées sur une période d'un an minimum. Elles conduisent au dépôt, en préfecture, d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'État qui décident de fournir ou non l'autorisation de construire et d'exploiter le parc.

Quelles études seront réalisées cette année ?



#### Études environnementales

Des bureaux d'études environnementalistes (CREXECO et MELICA) analysent l'aspect environnemental (faune, avifaune, flore...) du projet. Pour cela, des écologues se rendent sur site afin de répertorier les espèces présentes ainsi que leurs habitudes. Ces passages ont lieu sur une année complète afin de couvrir les 4 saisons et, ainsi, obtenir une vue globale sur un cycle biologique complet.

**À noter que les relevés environnementaux sont poursuivis une fois le parc éolien en fonctionnement.**

#### Études paysagères et patrimoniales

Un bureau d'études spécialisé travaille sur l'aspect paysager et patrimonial du projet. Pour cela, il commence par analyser le secteur géographique (type de paysages, monuments historiques avoisinants, points d'intérêts particuliers, ...) avant de travailler sur les configurations possibles et l'intégration du projet. Les principaux résultats de ces études sont les photomontages. Le bureau d'études effectue donc de nombreuses prises de vues depuis les villages et les points remarquables avoisinants. Elles servent à simuler la présence des éoliennes dans le paysage.

#### Études acoustiques

La première mission du bureau d'études consiste en la pose de micros pour une durée de plusieurs jours à certains points clés afin d'enregistrer le bruit ambiant actuel. Une fois ces enregistrements effectués, le bruit généré par les éoliennes est simulé informatiquement (pour différentes vitesses et directions de vent). Cela permet d'identifier des cas possibles de dépassement de la limite légale autorisée. La dernière étape consiste alors à proposer des solutions afin de ne pas dépasser cette limite : arrêt des éoliennes, ralentissement de la rotation, ...

**À noter, ce travail fait également l'objet d'une vérification lors du fonctionnement des éoliennes.**

#### Mesures du vent

En parallèle à toutes ces études, la SEML Côte-d'Or Énergies pose un mât de mesures au sein de la zone potentielle d'implantation. Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, a pour objet de mesurer le vent à différentes hauteurs et sur une année complète au minimum. Ces mesures permettent de caractériser le vent sur la zone d'implantation, et de valider que le gisement est suffisant pour assurer la rentabilité du parc éolien. Il permet également l'observation des chauves-souris. Sa mission débutera en avril.

● Les communes et la SEML Côte-d'Or Énergies organiseront des permanences publiques afin de tenir les habitants informés de l'avancée du projet et pour prendre en compte leurs suggestions.

Les résultats des études seront également présentés dans de prochaines lettres d'information.

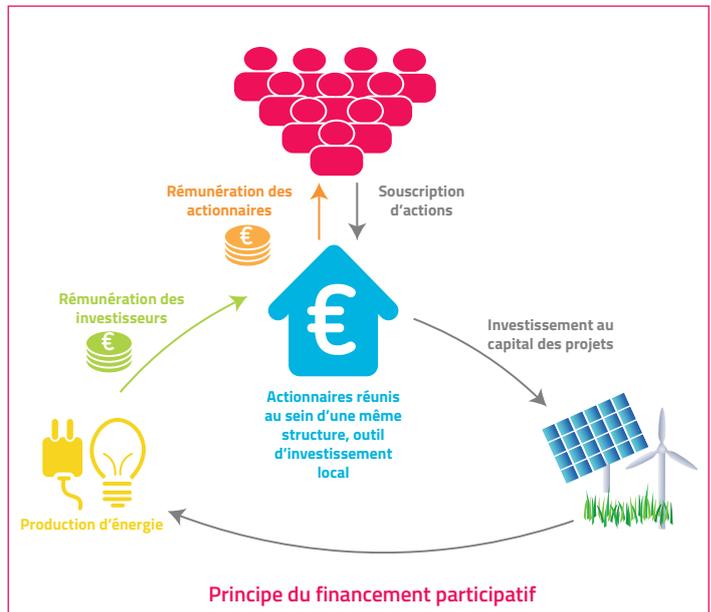
## Participez !

### ● Et si vous deveniez actionnaire de ce projet ?

La SEML Côte-d'Or Énergies souhaite proposer aux habitants de prendre part au projet. Ainsi, toute personne des communes concernées par l'implantation et des environs pourra participer au capital du projet et ainsi en devenir un acteur. C'est le principe du financement participatif.

En tant qu'actionnaire, outre l'aspect financier attractif et le fait de donner du sens à votre épargne, vous serez également informés de la vie du projet (chiffres de production, rapport annuel...) et pourrez prendre part aux décisions liés au projet.

La SEML Côte-d'Or Énergies organisera plusieurs réunions tout au long du projet pour les habitants intéressés.



*Participez dès à présent en trouvant le nom  
du futur parc éolien !*

Un projet éolien, c'est d'abord un projet de territoire. La SEML Côte-d'Or Énergies propose donc aux habitants des communes concernées par l'implantation de choisir l'appellation du futur parc éolien.

Vous pouvez donc transmettre vos suggestions directement en mairie **jusqu'au 31 mars 2018**.

Les communes choisiront parmi les propositions transmises. À vos idées !

### ● Qui est la SEML Côte-d'Or Énergies ?

La SEML Côte-d'Or Énergies est le développeur-investisseur de ce projet.

Il s'agit d'une Société d'Économie Mixte Locale alliant actionnariat public local (obligatoirement majoritaire) et actionnariat privé. Les décisions sont ainsi prises en majorité par des élus locaux.

La SEML Côte-d'Or Énergies développe les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique et méthanisation) sur le territoire Côte-d'Or. Tout en permettant une gouvernance des projets par les territoires, elle redistribue, via son actionnariat public le SICECO, une majeure partie de ses bénéfices au niveau local et au service de projets énergétiques portés par les collectivités (rénovation de bâtiments publics, nouvelles productions renouvelables, ...).

Plus d'informations en mairie ou en contactant la SEML Côte-d'Or Énergies :

**Mathieu Julien - [direction@cotedor-energies.fr](mailto:direction@cotedor-energies.fr) - 03 80 50 99 29**